



## LETTRE OUVERTE AUX SALARIÉS EN CDI-I CHEZ MANPOWER

**U**n grand merci pour vos votes de soutien pour l'élection des Membres CFTC au nouveau CSE Manpower. Nous ferons le maximum pour vous !

Plus de 15 000 CDI chez Manpower alors que seulement 3 500 permanents répartis entre Siège et Réseau d'agences et supports. Vous êtes une vraie force ! Les conditions de ce nouveau contrat (seulement 3 ans d'existence) doivent encore s'améliorer : Rémunération, Qualité des missions, Formations, Sécurité au Travail, Compte Epargne Temps, Participation aux bénéfices, Prime de Fidélité, etc.



**A la CFTC Interim nous sommes là pour vous !  
Construisons ensemble une belle année 2020 !**

**CONGÉS PAYÉS** : ils ne peuvent pas être imposés par l'agence et le salarié doit être consulté pour accord.

**CONTRAT CDI-I** : Il ne doit pas vous avoir été 'dicté' par l'agence, ni être ressenti par vous comme un 'chantage à l'emploi' : « si je n'accepte pas, je n'aurai plus de mission par l'agence ». Faites-nous remonter les situations qui posent problème. En 2019, le niveau d'employabilité d'un Intérimaire en CDI-I a été de 91%. Pour un intérimaire classique ce taux est de 75 %.

Est-ce votre cas, êtes vous satisfait du nombre de missions, de votre rémunération et de l'interêt des tâches dans l'entreprise utilisatrice où vous êtes ?

**SPÉCIAL PARRAINAGE** Jusqu'au 31/03/2020, participez au concours de parrainage d'adhérents CFTC-intérim et gagnez des ordinateurs et des casques audio !

Vous pouvez parrainer au moins un adhérent CFTC-intérim dans votre entreprise ?

Alors recevez un casque audio JBL Tune 500 !

Jusqu'au 31/03/2020, renvoyez le formulaire de déclaration de vos parrainages d'adhésion de collègues intérimaires et/ou permanents à la CFTC-intérim :

<https://www.cftc-manpower.fr>

Votre ou vos filleuls adhérents CFTC-intérim sont

également invités à déclarer leur parrainage au moment de leur adhésion en ligne, qui doit être effective avant le 31/03/2020.

Pour faire connaître les avantages d'une adhésion CFTC-intérim et vous permettre de les partager à vos collègues, voici un document dont vous pouvez prendre connaissance, l'imprimer ou en diffuser le lien par courriel (voir site ci-contre).

**Efficace ? les 5 premiers militants-ambassadeurs CFTC-intérim recevront en plus un ordinateur portable PC Hybride / PC 2 et 1 LENOVO MIX 320 !**

**FORMATION :** Vous êtes prioritaire de par votre statut CDI-I  
Tous les frais sont payés et vous êtes rémunérés pour toutes les formations qualifiantes métiers, habilitations réglementaires (caces, électriques, ...)

**CORONA VIRUS et DROIT DE RETRAIT :** En cas de doute de contamination à votre poste de travail ou environnement professionnel, vous avez le droit et le devoir d'alerter et d'exercer votre Droit de Retrait. Votre rémunération sera alors prise en charge par Sécurité Sociale comme si vous étiez en situation de maladie.

**HANDICAP et INSERTION / RECONVERSION / MAINTIEN DANS L'EMPLOI**  
Une Convention signée en 09/2019 entre l'Etat et l'Interim, doit permettre à chacun d'avoir des réponses à sa situation de Handicap : accident du travail grave, maladie professionnelle, ...  
Alors n'acceptez pas la fin de votre CDI-I proposée par la Direction ! Il y a d'autres solutions !

**AVANTAGES SOCIAUX :** Augmenter votre pouvoir d'achat pour toute la famille !  
Tickets cinéma à prix réduit, chèque Rentrée des Classes, remboursement Cotisations Sport Loisirs enfants, remboursement Camping/Hôtel, Voyages à prix réduit. Chaque région son CSE Sud, Ouest Est, Nord, Ile de France et Avantages sociaux cumulables avec le CSE Central Manpower.

**SERVICES EXPERTS FASTT :** Pour vous faciliter le quotidien :  
Logement, Santé, Mobilité, Famille, ...  
[www.fastt-org](http://www.fastt-org) 01 71 25 08 28



Syndicat de construction sociale, la CFTC Manpower est présente tous les jours à vos côtés pour défendre vos intérêts et vous conseiller dans vos démarches.

Le bulletin d'adhésion est à envoyer à CFTC-MANPOWER : 13, rue Dautancourt - 75017 Paris  
Salariés intérimaires : 65 euros par an avec 66 % déductibles en crédit d'impôts. Paiement échelonné en 4 fois possible.

M. Mme                      Nom                      Prénom  
Adresse                      Code postal                      Ville  
Tél.                      Mail

Adhésion en ligne sur le site en quelques clics, rubrique "La CFTC chez Manpower/Adhérez en ligne"